



plein CAP

PROJET DE NOUVEAU CENTRE CULTUREL À WHISTLER



Le Canada, la Colombie-Britannique et les Premières Nations de Squamish et de Lil'wat dévoilent la maquette du centre culturel.

Dans quelques années, les skieurs, les planchistes et les amateurs de plein air découvriront une nouvelle facette de Whistler, avec un nouveau centre culturel qui servira de vitrine à l'art des Premières nations Squamish et Lil'wat.

Les travaux de construction commenceront dès cet automne. Le Centre culturel des Premières nations Squamish et Lil'wat permettra à ces deux nations autochtones de faire connaître leur histoire et leurs traditions, tout en créant de l'emploi et en apportant des investissements à la région.

Lors de la Journée nationale des Autochtones, le 21 juin, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Robert Nault, a annoncé une subvention de 4,7 millions de dollars pour la réalisation de cet intéressant projet de développement culturel et économique. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a lui aussi annoncé qu'il appuierait le projet, avec une subvention de 3 millions de dollars.

D'après le chef de la Première nation Lil'wat, Leonard Andrew, le projet créera de nombreuses opportunités économiques et culturelles pour les Premières nations Squamish et Lil'wat : « Ce projet va créer des emplois

et stimuler le développement de l'économie, tout en montrant fièrement notre culture au reste du monde ».

Le centre culturel abritera un cinéma ultramoderne et un restaurant haut de gamme. On y trouvera aussi un centre de conférences, un marché d'artisanat, une galerie d'art et un service d'expéditions guidées.

Le chef de la Première nation Squamish, Gibby Jacob, est aussi très enthousiasmé par le projet. Selon lui, le centre sera une excellente vitrine du riche héritage et des aspirations des deux Premières nations.

Les Jeux Olympiques d'hiver de Whistler et Vancouver seront l'occasion de faire connaître les cultures autochtones au reste du monde. Les Premières nations Lil'wat et Squamish, comme de nombreuses autres en Colombie-Britannique, ont joué un rôle important dans le choix du Canada pour accueillir les Jeux Olympiques de 2010. Les bénéfices de ce partenariat se poursuivront longtemps après les Jeux Olympiques.

Le tourisme autochtone est en pleine expansion

En tant que destination touristique, la Colombie-Britannique offre assez d'activités et de choses à voir pour satisfaire presque n'importe quel visiteur. La demande au tourisme ethno-culturel et au tourisme d'aventures ne cesse d'augmenter. En 1999, la part du tourisme dans l'économie de la province approchait les 9,2 milliards de dollars. Et avec les Jeux Olympiques d'hiver de 2010 qui se tiendront à Vancouver et à Whistler, ce chiffre ne pourra qu'augmenter.

Le tourisme autochtone joue un rôle important dans l'attractivité de la Colombie-Britannique et du Canada. Selon l'organisme Équipe Canada—tourisme autochtone, les entreprises de tourisme autochtone ont généré 4,9 milliards de dollars en activités économiques pour la seule année 2001, dont 2,9 milliards de dollars provenant directement des dépenses des touristes.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), qui reconnaît le potentiel économique des projets de tourisme autochtone pour la Colombie-Britannique, a dépensé ces trois dernières années presque 15 millions de dollars pour subventionner des programmes de développement économique qui appuient des projets de tourisme autochtone.

Pour plus d'information sur les entreprises de tourisme autochtone en Colombie-Britannique, communiquez avec l'Association de tourisme autochtone de Colombie-Britannique à www.atbc.bc.ca ou en téléphonant au 1 877 266-2822

Tout sur les traités

Pour des nouvelles sur les négociations de traité dans votre secteur, voir la page 3.

Les Premières nations côtières veulent « embarquer » dans l'industrie des croisières

Deux Premières nations veulent contribuer à faire des voyages de croisière en Colombie-Britannique une expérience encore plus enrichissante.

La bande indienne de Campbell River, située sur la côte est de l'île de Vancouver, espère que sa réserve deviendra une escale pour les grands navires de croisière. Un projet de 4 millions de dollars pour la modernisation et l'agrandissement du quai, situé sur la réserve, permettra aux navires de gros tonnage de faire escale à Campbell River.

« Avec le ralentissement de l'activité dans les secteurs de la foresterie, des mines et de la pêche, on ne peut pas laisser passer une occasion pareille, explique Bob Duncan, agent de développement économique, de la bande de Campbell River. Ce port sera un endroit unique pour le tourisme culturel et autochtone. »

La bande prévoit une saison de vingt semaines et la création de cent cinquante à trois cent cinquante emplois à temps partiel, ainsi que des retombées d'environ 2,5 millions de dollars pour l'économie régionale.

En avril dernier, Stephen Owen, Secrétaire d'État aux Affaires indiennes et du Nord canadien, a annoncé une subvention de 200 000 dollars pour appuyer le projet.

Le Tsimshian Stewardship Committee veut aussi contribuer à enrichir l'expérience des touristes de croisière. Le comité, qui représente sept Premières nations Tsimshian réparties sur la côte nord-est de la Colombie-Britannique, étudie des moyens d'offrir aux visiteurs une expérience authentique de la culture Tsimshian.

En mai 2003, Robert Nault, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, a octroyé 152 000 dollars au Tsimshian Stewardship Committee afin qu'il puisse créer une société de développement du tourisme, dresser un plan de commercialisation et d'image de marque, concevoir des forfaits de visite et commercialiser des produits culturels.

Des questions ?

Vous avez besoin d'information sur les programmes et services du gouvernement du Canada ?

Appelez au **1 800 O Canada.**
(1-800-622-6232)

A votre service

Les Britanno-Colombiens nous ont dit qu'ils voulaient davantage d'information sur les négociations des traités et sur les questions relatives aux Autochtones de la Colombie-Britannique. Et nous les avons écoutés! Nous avons créé *Plein Cap* pour vous tenir au courant de ce qui se passe dans les projets de partenariat entre le Canada et les Premières nations de la Colombie-Britannique.

Pour que votre nom figure sur notre liste de correspondants, contactez-nous au bcinfo@inac.gc.ca ou appelez au numéro 1 800 665-9320.

La perspective d'un traité se confirme pour la nation Lheidli T'enneh

En juillet, les représentants du Canada, de la Colombie-Britannique et des Lheidli T'enneh sont réunis à Prince George pour célébrer la signature de l'entente de principe Lheidli T'enneh. Les Lheidli T'enneh sont établis près de Prince George et, comme la plupart des Premières nations de Colombie-Britannique, ils n'ont jamais signé de traité.

L'entente de principe est une étape importante des négociations de traités, où les parties s'entendent sur la plupart des composants importants de l'accord définitif.

« Cette entente représente une étape clé du processus de négociation d'un traité avec les Lheidli T'enneh, a déclaré Tom Molloy, négociateur en chef du gouvernement fédéral. Avec cette première entente de principe du Nord de la Colombie-Britannique, les Lheidli T'enneh pourront continuer d'innover en matière de développement communautaire, d'établissement de relations et de gouvernance autochtone. »

En quoi consiste l'accord ?

Bien que l'entente de principe n'ait pas force exécutoire, elle représente un consensus sur la plupart des questions importantes. Un traité avec les Lheidli T'enneh permettra d'apporter des certitudes sur l'utilisation des ressources et des terres qui appartiennent à la Première nation et apportera une stabilité à la communauté. Parmi les éléments clé abordés par l'entente, on trouve : la culture, les questions fiscales, les terres, le transfert de capital, la gouvernance, et les ressources comme le bois et les poissons. Une entente de gouvernance qui ne fera pas partie du traité sera négociée avant l'établissement de l'accord définitif.



L'honorable Robert Nault, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, le chef des Lheidli T'enneh Barry Seymour et le Premier ministre de la Colombie-Britannique Gordon Campbell signent l'accord de principe des Lheidli T'enneh.

Le traité permettra aux Lheidli T'enneh d'être plus autonomes et de participer pleinement à l'économie régionale. L'objectif du Canada est de s'assurer que l'accord définitif conclu avec les Lheidli T'enneh soit juste et équitable, et qu'il respecte les droits des parties tiers.

Et ensuite ?

Maintenant que l'entente de principe a été signée, les parties vont pouvoir commencer à négocier l'accord définitif, ce qui pourrait prendre un an ou plus. Pendant ce temps, les consultations avec les membres de la communauté Lheidli T'enneh, le grand public et les tiers se poursuivront. Lorsque l'accord définitif sera ratifié par les Lheidli T'enneh, l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique et le Parlement du Canada, le traité entrera en vigueur.

Pour prendre connaissance de l'entente de principe ou de son résumé, visitez www.inac.gc.ca/bc/ftno ou appelez au 1-800-665-9320.

Nouvelles sur les traités de votre région

Pourquoi le Canada négocie-t-il des traités avec les Premières nations de la Colombie-Britannique ?

Le gouvernement du Canada négocie des traités avec les Premières nations de la Colombie-Britannique afin d'éliminer l'incertitude qui plane sur certaines questions comme la propriété, l'usage, la gestion et la réglementation des terres et des ressources. Les traités aideront à stimuler et à encourager le développement économique et apporteront une plus grande stabilité dans les communautés de la province. La négociation de ces traités est motivée par des raisons historiques, juridiques, économiques et sociales. Ils permettront d'établir un climat stable, propice aux investissements et au développement économique des communautés autochtones. À long terme, c'est toute la province qui en bénéficiera.

Pour obtenir plus d'information sur les négociations de traités, visitez http://www.ainc-inac.gc.ca/bc/ftno/faq_f.html ou téléphonez au 1-800-665-9320

Au cours des derniers mois, les négociations de traités ont fait des progrès importants : cinq Premières nations ont récemment conclu des ententes de principe avec les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique. Bien que ces ententes n'aient pas force exécutoire, elles représentent l'établissement d'un consensus sur la plupart des questions importantes. Chaque entente est une proposition de règlement distincte qui prend en compte plusieurs variables.

Parce que les Premières nations sont toutes différentes, il n'y a pas de modèle de traité « universel ». Par exemple, les traités qui concernent les Premières nations urbaines vont différer beaucoup de ceux concernant les Premières nations rurales, parce que la Couronne ne détient pas assez de terres dans les zones urbaines et que le prix des terrains est très élevé.

Lisez la suite !

Lower Mainland

La nation Tsawwassen est située à Tsawwassen, à environ 40 km au sud de Vancouver. Le 9 juillet 2003, les négociateurs en chef des Tsawwassen et des gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique ont paraphé l'entente de principe concernant cette Première nation. L'entente prévoit que les Tsawwassen recevront par traité 365 hectares de terres. Elle prévoit aussi des dispositions sur la pêche pour des fins domestiques et commerciales et une indemnisation de 10 millions de dollars. L'entente sera bientôt approuvée officiellement.

Île de Vancouver

La nation Snuneymuxw est située au sud de Nanaimo, dans l'est de l'île de Vancouver. Une entente de principe et une EP de gouvernance subsidiaire ont été conclues avec les Snuneymuxw en février 2003. Les Snuneymuxw examinent actuellement ces ententes et voteront bientôt pour les approuver. Les ententes stipulent que les Snuneymuxw

recevront jusqu'à 5 090 hectares de terres, des droits de pêche, par exemple sur les mollusques, des pouvoirs d'autonomie gouvernementale et une indemnité de 64 millions de dollars.

Les Maa-nulth sont établis dans l'ouest de l'île de Vancouver et comprennent les Premières nations Huu-ay-aht, Ka:'yu:'k't'h'/Che:k'tles7et'h', Toquaht, Ucluelet et Uchucklesaht. Une entente avec les nations Maa-nulth a été paraphée en mai 2003; les cinq communautés devraient avoir terminé le processus d'approbation à la fin de l'été. L'entente contient des dispositions prévoyant l'octroi par traité de 23 005 hectares de terres, d'une indemnité de 62,5 millions de dollars, de droits de pêche et de pouvoirs d'autonomie gouvernementale.

Sunshine Coast

La nation Sliammon est située sur la Sunshine Coast, près de Powell River. Les négociateurs en chef des Sliammon et des gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique ont recommandé une proposition d'entente de principe à l'approbation de leurs commettants respectifs. L'entente stipule que les Sliammon recevront par traité 6 000 hectares, une indemnité de 26 millions de dollars et des droits de pêche.

Les Sliammon devraient voter sur l'approbation de l'entente de principe à l'automne 2003. Cette proposition d'entente est la deuxième à être étudiée par les Sliammon.

Nord de la Colombie-Britannique

Voir l'article à la page 2 sur l'entente de principe signée avec la Première nation Lheidli T'enneh.

Pour prendre connaissance des ententes de principe, visitez www.inac.gc.ca/bc/ftnprog_f.html ou téléphonez au 1-800-665-9320 afin de demander un exemplaire.

POUR LA JEUNESSE

Carrefour Jeunesse est une ressource pédagogique destinée aux étudiants et aux enseignants. Le site web contient des renseignements historiques et contemporains au sujet des Premières nations, des Inuits et des Métis, notamment des documents que les enseignants peuvent utiliser en classe. Les jeunes aimeront entendre les expressions populaires utilisées dans diverses langues autochtones et faire connaissance avec les héros autochtones. Pour plus d'information, rendez-vous sur la page Carrefour Jeunesse : www.ainc.gc.ca/ks/index_f.html

Tout sur les traités

Si vous cherchez plus d'information sur le processus des traités en Colombie-Britannique, visitez www.ainc.gc.ca/bc/ftno/index_f.html

Nous aimerions avoir vos commentaires et suggestions.

Nom : _____

Ville/Région : _____

Est-ce que ce numéro vous a paru intéressant oui non

Quels autres sujets aimeriez-vous voir traiter à l'avenir?

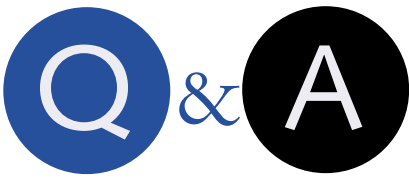
Commentaires : _____

Aimeriez-vous figurer sur notre liste d'adresses ? oui

Envoyez-moi *On the Go* à l'adresse suivante :

Adresse : _____

courriel : _____



Quelques questions fréquemment posées au sujet du financement accordé aux Premières nations

Q Comment le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) aide-t-il les Premières nations ?

A En 1966, lorsque le MAINC a été créé, il fournissait les services de base aux Premières nations, comme l'éducation, le logement, l'entretien des routes, l'adduction d'eau et les réseaux d'égouts. Mais aujourd'hui, le MAINC est plutôt une agence de financement, de conseil et de soutien pour les Premières nations, à mesure que ces dernières prennent en charge la prestation des programmes et des services à leurs membres.

Q Quelle est la part du budget du MAINC qui va directement aux Premières nations ?

A Plus de 90 pour cent du budget annuel du MAINC, soit 4,9 milliards de dollars, est versé directement aux Premières nations afin de les aider à offrir les services nécessaires à leurs communautés. En Colombie-Britannique, environ 585 millions de dollars sont répartis annuellement entre quelque 200 Premières nations.

Q À quoi sert l'argent ?

A L'argent sert à financer l'éducation élémentaire, secondaire et postsecondaire, le développement économique, les services essentiels, l'autonomie gouvernementale, les demandes de paiement, les infrastructures, etc.

L'argent est transféré du MAINC aux Premières nations un peu comme il l'est entre les divers paliers de gouvernements, par exemple entre le gouvernement provincial et les municipalités. L'argent sert à fournir divers services, comme l'éducation, l'aide sociale, le logement et les infrastructures.

Q Les Premières nations doivent-elles rendre compte de l'utilisation qu'elles font de l'argent reçu ?

A Les Premières nations et les organisations autochtones rendent compte de l'utilisation qu'elles font des fonds fédéraux en présentant des rapports de vérification au gouvernement du Canada. Le financement de projets et d'initiatives non essentiels est interrompu si les rapports sont incomplets ou s'ils ne sont pas à jour. *Pour voir des exemples de rapports de vérification, visitez <http://sdiprod2.inac.gc.ca/FNProfiles>, écrivez par courriel à bcinfo@inac.gc.ca ou téléphonez au 1-800-665-9320.*

Informez-vous! Réservez un conférencier

Le service de conférenciers d'Affaires indiennes et du Nord Canada a le plaisir d'offrir à titre gracieux les services de nos conférenciers aux groupes, aux organisations et aux classes intéressés à se renseigner sur les négociations de traité et les questions autochtones en Colombie-Britannique. Le service de conférenciers travaillera avec vous pour identifier le meilleur conférencier et le sujet le plus approprié pour votre organisation. Pour plus d'information, ou pour demander un conférencier, veuillez appeler le 1-800-665-9320 ou envoyer un courrier électronique à bcinfo@inac.gc.ca.

POURQUOI LE CANADA APPUIE-T-IL LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES PREMIÈRES NATIONS ?

Maximiser la participation des Autochtones à l'économie canadienne et améliorer la qualité de vie des communautés autochtones constituent d'importantes priorités pour le gouvernement du Canada.

Voilà pourquoi, depuis avril 2002, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) a investi 7,2 millions de dollars dans soixante-six projets concernant la Colombie-Britannique, dans des secteurs aussi variés que le tourisme et la foresterie. Le MAINC finance un projet à hauteur de 25 pour cent, contribution qui doit être exactement égale par la Première nation.

Le renforcement des économies autochtones profite à tous les Britanno-Colombiens grâce aux emplois et aux retombées économiques qui sont générés. Au cours des dix dernières années, le nombre de nouvelles entreprises créées par des Autochtones a dépassé de 105 pour cent la moyenne nationale. La main-d'oeuvre autochtone continue d'être l'une de celles qui augmentent le plus rapidement au Canada.

Pour obtenir plus d'information sur les programmes de développement économique du MAINC, visitez www.ainc-inac.gc.ca/ps/ecd/



1000058442-V6E4S3-BR01

À L'ATTENTION DU RÉDACTEUR EN CHEF
AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA
1138, rue Melville, bureau 600
Vancouver (Colombie Britannique)
V6E 4S3

Publié avec l'autorisation du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Ottawa, 2002
www.ainc-inac.gc.ca

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

This publication is also available in English under the title: On the Go

QS-B020-010-FF-A1
ISSN 1703-776X